



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14905</b>	<b>De M. Damien Abad ( Renaissance - Ain )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> >maladies	<b>Tête d'analyse</b> >Maladie à corps de Lewy, la deuxième maladie neurocognitive après Alzheimer	<b>Analyse</b> > Maladie à corps de Lewy, la deuxième maladie neurocognitive après Alzheimer.
Question publiée au JO le : <b>06/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Damien Abad appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la maladie à corps de Lewy, la deuxième maladie neurocognitive après Alzheimer qui touche plus de 200 000 personnes en France. Les symptômes incluent des troubles cognitifs, des altérations du comportement, des manifestations psychiatriques, des perturbations du sommeil paradoxal, des problèmes moteurs et neuro-végétatifs. Malheureusement, environ deux tiers des patients sont mal diagnostiqués et mal pris en charge, souvent confondus à tort avec des troubles psychiatriques comme la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson. Cela conduit à des erreurs de diagnostic, des traitements médicamenteux inappropriés, parfois dangereux et une difficulté accrue pour les aidants à trouver des structures d'accueil adaptées. Ainsi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à cette situation, notamment en ce qui concerne la formation des professionnels de la santé, la sensibilisation au diagnostic précoce et la création de structures de prise en charge adaptées à la spécificité de la maladie à corps de Lewy.